

## **Les ministères et charismes en Église**

Dans le sujet qui m'a été donné, tous les mots ou presque appellent une précision. Or, bien des malentendus, en théologie comme dans toute discipline humaine, proviennent d'une absence de consensus sur la définition des termes. Je vous propose donc que nous cheminions ensemble dans l'exploration des mystères que recouvrent les notions 1) d'Église, 2) de ministères et de charismes, afin de tirer ensuite 3) quelques considérations pratiques pour aujourd'hui.

### **1. Qu'est-ce que l'Église ?**

Le mot « Église » n'est pas un terme comme les autres, mais c'est un *programme*. En effet, le dépôt qu'ont laissé les Apôtres comporte le choix, divinement inspiré, de ce terme d'origine grecque, qui signifie, en substance, *assemblée de membres qui se réunissent, en réponse à un appel, afin d'accomplir une œuvre constituante*.

Se réunir en Église signifie donc se mettre à l'écoute de l'appel de l'Esprit et, par la charité, s'intégrer les uns aux autres et au Corps du Christ, chacun pour soi et tous ensemble. La communion eucharistique constitue la forme éminente de communion au Christ et à l'Église : par la liturgie, tous les fidèles actualisent l'épiphanie de Dieu par l'Église ; et, régénérés dans l'espérance de la résurrection, les fidèles confirmés s'élancent avec foi comme flambeaux de charité dans le monde, par-delà les haines et les divisions que la condition humaine a pu développer.

Au sein du corps ecclésial, la fidélité à la promesse du Christ et l'espérance dans l'Esprit Saint pourraient pousser à attendre une structuration spontanée de l'édifice ecclésial, avec l'amour comme seul moteur de la construction. Toutefois, l'Église est aussi – et surtout – percée de l'Éternité dans l'Histoire, assomption de la

contingence humaine par le Dieu transcendant qui se fait proche, par le Verbe qui se fait chair.

Ainsi, par une motion qu'on pourrait qualifier, en termes modernes, de sage et réaliste, la tradition ecclésiale, depuis ses origines historiques, a discerné la nécessaire préposition de quelques-uns au service de la structuration du corps entier : des membres – égaux en dignité avec les autres fidèles, car frères du Christ avec eux – sont affectés à la présidence pastorale de l'assemblée, dans l'exécution du repas eucharistique d'abord, dans les tâches d'administration et d'enseignement ensuite. Les *proïstamenoï en Kuriô* (présidents dans le Seigneur), comme les désigne S. Paul dans la Première aux Thessaloniens (1 Th 5,12), qui est le plus ancien écrit du Nouveau Testament, veillent à servir l'unité du corps entier.

## 2. Ministères et charismes

Servir en présidant, voilà bien une nouveauté. Dans l'histoire humaine, en effet, concevoir qu'une tâche de direction soit un service est une singularité du Nouveau Testament. C'est le Seigneur Jésus lui-même qui, à ce propos, a ouvert le chemin : lui, le seul authentique roi, le seul authentique prêtre, le seul authentique prophète s'applique entièrement au service de tous pour sauver une multitude.

À la suite de Jésus-Christ, toutes les personnes assignées à certaines fonctions particulières dans l'Église sont, à l'origine, préposées à un service. *Ministerium* en latin, *diakonia* en grec, le ministère ecclésial est un chemin spirituel de participation au service du Christ au monde.

Par l'invocation du nom de Dieu, par le baptême, par la confirmation et par la concélébration et la communion eucharistiques, chaque fidèle chrétien devient participant du ministère ecclésial. Le ministère est à la fois un et pluriel, le ministère

commun de tous et les ministères spécifiques qui, dans les premiers temps de l'Église, se manifestaient dans une foisonnante diversité.

Tous égaux en dignité, car tous membres du saint corps du Christ, les fidèles sont appelés à ne pas perpétuer dans l'Église les hiérarchies sociales et culturelles. Dans le Corps du Christ, aucun être humain n'est supérieur en dignité à un autre être humain. Pour sa part, S. Paul a exprimé cela par des paroles profondément gravées dans la tradition chrétienne autant que dans la culture occidentale en général :

« Oui, vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu le Christ. Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ » (Ga 3,27-28).

Parmi les ministères, tous ne sont pas égaux quant à leur caractère indispensable dans l'Église locale, cependant que tous les ministères, comme toute existence chrétienne, ne se conçoit que dans la communion plénière dans l'unique Esprit Saint. Que l'on soit sonneur de cloches à Paris ou pape d'Alexandrie, missionnaire en Asie ou catéchète à Chicago, le ministère que l'on accomplit constitue une voie personnelle de sanctification par la communion au Christ, qui nous devance dans le service, et par l'amour du monde que Dieu a tant aimé.

Toutefois, si la célébration eucharistique constitue bel et bien l'épiphanie du corps du Christ ressuscité, sa réalisation doit répondre à des conditions nécessaires : la liturgie du « mémorial de la Passion et de la Résurrection » du Christ réitère ou prolonge le repas pascal que Jésus a partagé avec ses disciples le Jeudi Saint. Pour accomplir, après l'Ascension du Christ et la Pentecôte, le mémorial eucharistique, l'un des membres de la communauté doit tenir la place que Jésus tenait lors de la dernière Cène. La présidence du repas, dans la concorde de tous, est une condition de la tenue réelle du repas. Tandis qu'on peut se passer d'un sonneur de cloche pendant la célébration eucharistique, la présidence du repas, quant à elle, doit

toujours exister. L'on peut donc concevoir, malgré l'absence de hiérarchie des personnes, une hiérarchie des fonctions ecclésiales, donc des ministères.

Dans la mesure du raisonnable, peu importe si le président de l'eucharistie est moralement à la hauteur de l'insigne rôle qu'il joue dans la célébration – qui pourrait prétendre représenter dignement le Sauveur ? – ; ce qui compte est que l'eucharistie soit célébrée, que tous soient régénérés dans la communion d'amour au Dieu-Homme qui se donne en nourriture et en boisson.

Étant donné que la totale indignité ministérielle n'est pas non plus acceptable que la prétention à la perfection, la tradition ecclésiale a toujours, lors de l'établissement des ministres, procédé à une prière au Père pour qu'il envoie l'Esprit Saint sur le membre du Corps du Christ préposé à un office particulier, afin que soient conférés à celui qui est ordonné à un service particulier des dons adéquats.

La collation des dons de l'Esprit, *charismata* en grec, a lieu généralement au cours d'une liturgie d'imposition des mains. Tous les établissements de ministres sont opérés de manière publique, dans l'Église, c'est-à-dire en présence de l'assemblée ecclésiale au grand complet, car c'est bien l'Église entière qui, en communion dans l'Esprit Saint, opère les sacrements.

Depuis les origines historiques de l'Église, les ministères et les charismes ecclésiaux ont été vécus de manières fort diverses, notamment en raison de l'interaction du corps ecclésial avec son contexte historique (culture ambiante, relations sociales, régimes politiques). Une étude détaillée de ces évolutions et involutions historiques sortirait du cadre de notre réunion, je vais donc me borner à relever quelques défis actuels relatifs aux conceptions des ministères que l'on rencontre dans l'Église orthodoxe.

### 3. Défis actuels relatifs aux ministères ecclésiaux

#### a. Conception presque magique des ordinations

La célébration des ordinations, c'est-à-dire de l'invocation des dons de l'Esprit Saint sur le nouvel élu à un ministère ecclésial, invocation effectuée généralement par une imposition des mains sur la tête de celui qui a accepté d'être présenté à l'autel, constitue une liturgie, étymologiquement une *œuvre du peuple* (en grec, *leit-ourgia*).

Dans la pratique actuelle de l'Église orthodoxe, il n'est pas rare que l'invocation de l'Esprit Saint se fasse de manière inaudible à celles et ceux qui se trouvent à plus de quelques mètres de l'autel, de telle sorte qu'un climat de mysticisme forgé se substitue facilement à la communion spontanée – tant du président, de l'ordinand et du reste du peuple – devant le mystère de l'épiclese.

En outre, l'exclusion de presque tout le peuple (hormis les assistants autour de l'autel) par le caractère inaudible de l'invocation de l'Esprit Saint génère une sorte de sacralisation du président de la célébration, comme s'il détenait un *pouvoir d'ordination* et non, comme le veut la tradition théologique, l'honneur d'une présidence.

Or, dans l'Église, le ministère de présidence n'est pas l'équivalent ecclésial de la monarchie absolue ou du despotisme. Selon l'expression éloquentes du théologien Henri Denis<sup>1</sup> :

« Un ministre qui 'préside' à une Église est celui qui est capable de *répondre de la cohésion de cette Église, de sa fidélité à Jésus-Christ et à son Évangile, de sa capacité de communion avec les autres Églises.*

---

<sup>1</sup> Henri DENIS, *Le ministère comme présidence*, dans J. DELORME [dir.], *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament – Dossier exégétique et réflexion théologique* (coll. *Parole de Dieu*), Paris, Seuil, 1974, p. 494-495.

De plus, le ministre responsable n'est pas seulement celui qui répond de son Église en son nom propre et en raison de ses qualités personnelles ; c'est aussi celui qui 'répond' au nom d'un Autre. S'il fait autorité, c'est parce que l'on perçoit, à travers lui, le Christ qui fait autorité. En ce sens, le ministre responsable exerce une double *représentativité* : il représente ce que vit une Église, en un lieu et en un temps donné ; il représente aussi ce que le Christ veut faire vivre à cette Église, puisque le Seigneur est toujours avec elle 'jusqu'à la fin des temps' ».

La présidence de la liturgie d'ordination demeure donc bien une fonction en présence du reste du peuple ; elle n'est pas destinée à exclure le peuple, mais à structurer sa présence et sa participation.

Cette remarque au sujet de la liturgie d'ordination vaut aussi et surtout pour l'élection des ministres de l'Église, quel que soit le ministère considéré. A fortiori, lorsqu'il s'agit d'un ministère pastoral comme l'épiscopat ou le presbytérat, la présence et la participation de tout le peuple à la procédure d'élection constitue un principe ecclésiologique indéfectible. L'histoire ecclésiale a connu des entorses à ce principe, parfois pendant des siècles, mais, dans les sociétés libres et garantes des droits humains fondamentaux, il est inconcevable de continuer, dans les principes, de nier qu'une élection à un ministère pastoral, surtout à l'épiscopat, ait lieu sans participation de l'Église locale à laquelle le ministre est destiné.

#### **b. Conception presque magique de la formation adéquate des ordinands**

La sacralisation excessive de l'ordination, comme moment auquel sont conférés au nouveau ministre les charismes spirituels, entraîne une non moins excessive conception du caractère automatiquement garanti des charismes spirituels conférés à l'ordinand.

Même si l'on prie pour que l'Esprit Saint gratifie le ministre élu de dons particuliers, afin qu'il exerce son service de manière adéquate et compétente et, sauf dans des cas exceptionnels rapportés dans les hagiographies, on ne croit pas que l'invocation de l'Esprit génère miraculeusement des facultés inexistantes chez le candidat.

Dès les temps apostoliques, on s'est appliqué à chercher des candidats adéquats pour les ministères particuliers : on ne prépose pas à l'office du chant une personne qui a des problèmes de voix ; on ne prépose pas à des tâches pastorales une personne qui ne présente pas certaines qualités. Certaines qualités sont certainement innées, mais d'autres se cultivent. Il s'agit donc, aujourd'hui, de penser et de repenser la formation initiale et la formation continue des ministres de l'Église, quel que soit le ministère qu'ils exercent.

Concernant l'éminent ministère épiscopal, on se souvient d'emblée des paroles de l'Apôtre à Tite :

« Il faut en effet que l'évêque soit irréprochable en sa qualité d'intendant de Dieu : ni arrogant, ni coléreux, ni buveur, ni batailleur, ni avide de gains honteux. Il doit être hospitalier, ami du bien, pondéré, juste, saint, maître de soi, fermement attaché à la Parole digne de foi, qui est conforme à l'enseignement. Ainsi sera-t-il capable d'exhorter dans la saine doctrine et de réfuter les contradicteurs » (Ti 1,7-9).

Et à Timothée :

« Elle est digne de confiance, cette parole : si quelqu'un aspire à l'épiscopat, c'est une belle tâche qu'il désire. Aussi faut-il que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, sobre, pondéré, de bonne tenue, hospitalier, capable d'enseigner, ni buveur, ni batailleur, mais doux ; qu'il ne soit ni querelleur, ni cupide. Qu'il sache bien gouverner sa propre maison et tenir ses enfants dans la soumission, en toute dignité : quelqu'un, en effet, qui ne saurait gouverner sa propre maison, comment prendrait-il soin d'une Église de Dieu ? Que ce ne soit pas un nouveau converti, de peur qu'il ne tombe, aveuglé par l'orgueil, sous la condamnation portée contre le diable. Il faut de plus que ceux du dehors lui rendent un beau témoignage, afin qu'il ne tombe pas dans l'opprobre en même temps que dans les filets du diable » (1 Ti 3,1-7).

Étant donné que, dans le Nouveau Testament, la distinction entre presbytres et évêques n'est pas encore établie de manière stable, il y aurait lieu de considérer, pour l'épiscopat, également les recommandations au sujet des presbytres et vice versa.

La tradition ecclésiale ne comporte pas de « profil de qualification » pour les différents ministères structurants. Si l'on considère l'épiscopat, ministère structurant par excellence, il faut remarquer qu'aucune « *job description* » ne se trouve dans les canons pour définir quel candidat chercher. Cela invite à penser que le profil doit répondre à des conditions contextuelles : autre était le profil d'un évêque de village à Chypre au 2<sup>e</sup> siècle, autre celui d'un évêque à Londres au 21<sup>e</sup> siècle. Dans tous les cas, les paroles apostoliques – qui ne sont pas des règles normatives, mais des principes directeurs – doivent trouver leur actualisation.

### **c. Conception monarchique des fonctions de direction qui, ecclésiologiquement, ne s'entendent que dans une collégialité**

Dans le cadre de la discussion d'aujourd'hui, par souci de ne pas rendre complexe l'exploration des notions fondamentales d'Église, de ministère et de charisme, j'ai limité mon propos au niveau d'une Église locale (un diocèse), sans étendre les considérations à la communion orthodoxe de toutes les Églises répandues de par le monde.

À ce niveau particulier de la vie ecclésiale, l'une des caractéristiques majeures du fonctionnement de l'orthodoxie actuelle est l'atténuation de l'organe principal de la conciliarité ecclésiale, c'est-à-dire le collège des presbytres. Autour de l'évêque de l'Église, la tradition ancienne place constamment un collège, afin que l'expérience



quotidienne d'administration et d'enseignement ne soit jamais solitaire, mais toujours collégiale.

Or, dans la pratique, la plupart des évêques diocésains sont bien solitaires et considèrent souvent les presbytres de leur Église locale – quand ils les connaissent par leur nom, ce qui n'est pas garanti dans certains grands diocèses d'Europe orientale – comme des subalternes et non pas comme des co-presbytres, selon l'expression qu'utilisait l'Apôtre Pierre :

« J'exhorte donc les presbytres qui sont parmi vous, moi qui suis leur co-presbytre (*sumpresbuteros*) et témoin des souffrances du Christ, moi qui ai part à la gloire qui va être révélée : Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, en veillant sur lui non par contrainte, mais de bon gré, selon Dieu ; non par cupidité, mais par dévouement. N'exercez pas un pouvoir autoritaire sur ceux qui vous sont échus en partage, mais devenez les modèles du troupeau. Et quand paraîtra le souverain berger, vous recevrez la couronne de gloire qui ne se flétrit pas » (1 P 5,1-4).

Quel évêque orthodoxe pourrait aujourd'hui assumer cette parole de l'Apôtre ? Certes, nous en connaissons tous, mais ils sont peu nombreux, car les tâches que l'usage a voulu confier à nos évêques actuels les placent dans de telles situations inextricables qu'ils en viennent véritablement à dépasser les prérogatives que la tradition théologique leur reconnaît.

Il faut ajouter que le glissement corporatiste qui est un danger inhérent à tout groupe humain a généré, dans la conscience de nombreux évêques, un éloignement de leurs co-presbytres de l'Église locale, qu'ils ne ressentent pas comme leurs semblables. Les « j'en parlerai avec mes frères évêques... » s'entendent plus souvent que les « j'en parlerai avec mes frères presbytres... »

Par ailleurs, le ministère presbytéral a également souffert d'une corruption majeure, à travers l'histoire : avant tout ministère collégial dans le presbyterium, le presbytérat est souvent aujourd'hui exercé de manière solitaire dans une paroisse ou

dans un monastère, au point que certaines expressions ecclésiologiquement infondées se sont installées dans la pratique, telles que « la paroisse du Père Untel », « le monastère du Père untel ». Comme pour l'épiscopat, une restauration du caractère collégial du ministère presbytéral s'imposerait aujourd'hui.

Les pasteurs en collège plutôt qu'en position de princes de l'Église, voilà assurément une conception qui permettrait une plus grande fécondité du ministère ecclésial.

Pour un renouveau des ministères dans l'Église, le mot-clef me paraît être celui de la communion. C'est bien cette vocation que l'on discerne dans la parole de S. Paul aux Corinthiens :

« Ce n'est pas que nous régentions votre foi, mais nous coopérons à votre joie » (2 Co 1,24).